

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL d u 03 février 2015

PRESENTS :

Gilbert MENUT, Michèle SOYER, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Serge MALLER, Marie-Ange MEYER (arrivée à 18 H 55), Gilles TRAHARD, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Mireille EVERS, Jean MARLIEN (arrivée à 19 H 15), Jean-Louis NAGEOTTE, Nadine LABRUNERIE, Sylvie CASTELLA, Noëlle CABBILLARD, Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES (arrivée à 19 H 00), Emmanuelle DE CONTET, Adrien GUENE, Abderrahim BAKA, Aaziz BEN MOHAMED, Isabelle MAIRE DU POSET, Jean-Michel LEFAURE, Gérard GRIHAULT, Cyril GAUCHER, Thérèse FOUCHÉYRAND, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI

REPRESENTES :

Christian PARIS donne pouvoir à Anne-Marie MENEY-ROLLET, Michel FASNE donne pouvoir à Gilles TRAHARD, Françoise GUILIEN donne pouvoir à Michèle SOYER, Laurent ARNAUD donne pouvoir à Edith BALESTRO, Jean-François PIETROPAOLI donne pouvoir à Stéphane WOYNAROSKI

ABSENTE :

Françoise PINCHAUX

Formant la majorité des membres en exercice

Jean-Pierre BERNHARD, a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

Monsieur MENUT ouvre la séance à 18 H 30 et procède à l'appel.

Communications diverses

Monsieur MENUT indique :

1) Prévisions relatives aux tarifs de restauration scolaire

Pour répondre comme promis à Madame FOUCHÉYRAND, sur la question des augmentations de tarifs en 2014, il est précisé que la délibération de juin 2014 pour une application au 01/09/2014 ne portait pas sur l'augmentation des tarifs mais au contraire élargit le tarif talantais aux non talantais de la CLIS nouvellement créée par l'Education Nationale. Cette délibération a donc un réel caractère social, même si elle ne concerne que peu d'enfants. Il en profite pour rappeler que la Ville de Talant a des tarifs peu élevés dans la petite moyenne des villes voisines et dispose d'un tarif social très bas dont l'attribution est gérée par le CCAS, dispositif qui semble unique dans son genre sur l'agglomération.

2) Précisions relatives à la rédaction des procès-verbaux des conseils municipaux suite aux remarques de Monsieur WOYNAROSKI

Il apparaît impossible, ni utile de procéder à des reprises complètes des propos tenus en séance. Techniquement les enregistrements ne sont pas utilisables : la transcription des brouhahas et des interventions libres est impossible. Dans la plupart des assemblées, les transcriptions exhaustives ont disparu. La solution est dans des interventions ciblées sans interruption de l'orateur. La remise d'un document écrit reste la meilleure solution. Monsieur MENUT souhaite pour sa part garder souplesse et naturel à nos débats, même si l'exhaustivité de la transcription doit en souffrir.

3) Point sur la sécurité et l'absence de la Police Nationale à Talant.

Le poste de la Police Nationale est de plus en plus souvent fermé et à vrai dire n'ouvre pratiquement plus. Il faut savoir que c'est un choix délibéré des autorités de l'Etat. Les maires de la zone Police en particulier le maire de Chenôve font le même constat. Il semble que les maires en zone Gendarmerie ne rencontrent pas les mêmes difficultés. Monsieur le Préfet, à qui Monsieur MENUT a porté cette doléance lors d'une réunion de travail au Grand Dijon, lui a indiqué que c'était un choix assumé et qu'il ne voyait pas l'utilité de

policiers immobilisés à se garder eux-mêmes dans des locaux. A plusieurs sens du terme, ça n'appelle pas de commentaires !

4) LINO

Un récent comité technique s'est réuni en Préfecture. La satisfaction des autorités représentées est générale. Monsieur MENUT s'est inquiété de la bonne fin du chantier sur le site en Chaumont et de part et d'autre des sorties hautes du tunnel. Le préfet a prolongé d'un an le délai de terminaison, de sorte que les tas de cailloux et les dalles de travail devraient disparaître avant la fin de l'année. Il faut rester vigilants d'autant que la dalle coté Est provoque un écoulement d'eau important que l'on retrouve dans les fossés du boulevard de Troyes puis dans l'égoût séparatif des Chivalières et enfin dans le bassin de rétention. Par ailleurs, il est envisagé des travaux anti-bruit complémentaires, notamment contre le bruit de trompette en sortie basse du tunnel. Le coût n'est pas très élevé et tient dans les enveloppes prévisionnelles. Il semble que le Grand Dijon soit réticent. Monsieur MENUT a donc écrit au Président du Grand Dijon pour essayer de retenir son attention sur ce sujet (copie de la lettre déposée sur table).

5) Restrictions à la liberté de représentation des élus.

La loi, avec le passage à la communauté urbaine, organise les impossibilités de représentation des élus dans des conditions qui conduisent par exemple à ce que Plombières-lès-Dijon, ne peut plus être représenté au Grand Dijon. Une circulaire du président du Grand Dijon a confirmé l'application de ces dispositions.

6) Documents sur table :

- Une note de la gazette.fr intitulée « Rythmes scolaires : une réforme génératrice d'inégalités ? »
- Les décisions de décembre 2014 et janvier 2015
- Copie de la lettre adressée au Président du Grand Dijon sur la LINO.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/12/2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Orientations budgétaires pour 2015

Monsieur RUINET expose aux membres du conseil municipal :

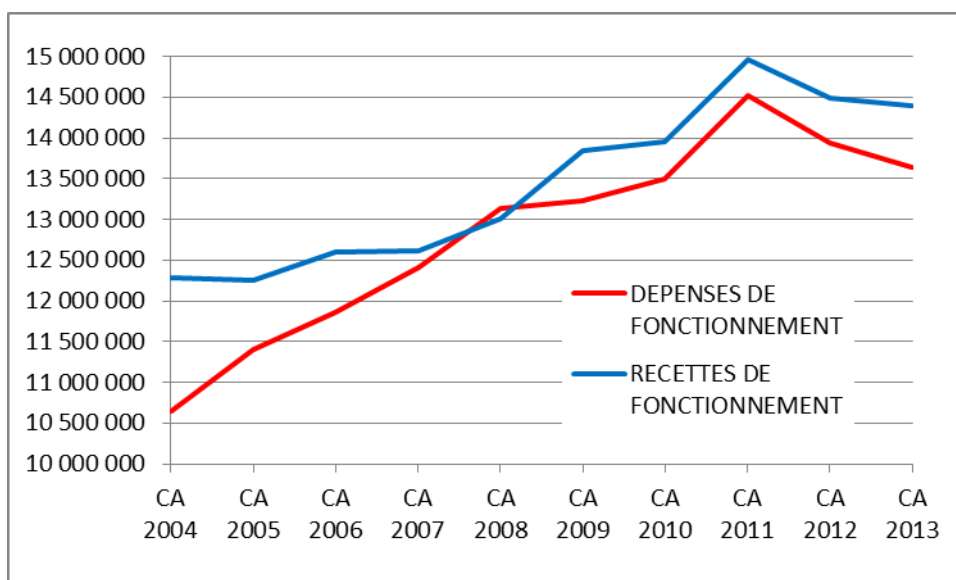
I Des indicateurs financiers satisfaisants jusqu'à maintenant

Avant de définir les orientations budgétaires de l'année 2015, il convient de présenter sur quelle situation financière le budget 2015 va se construire.

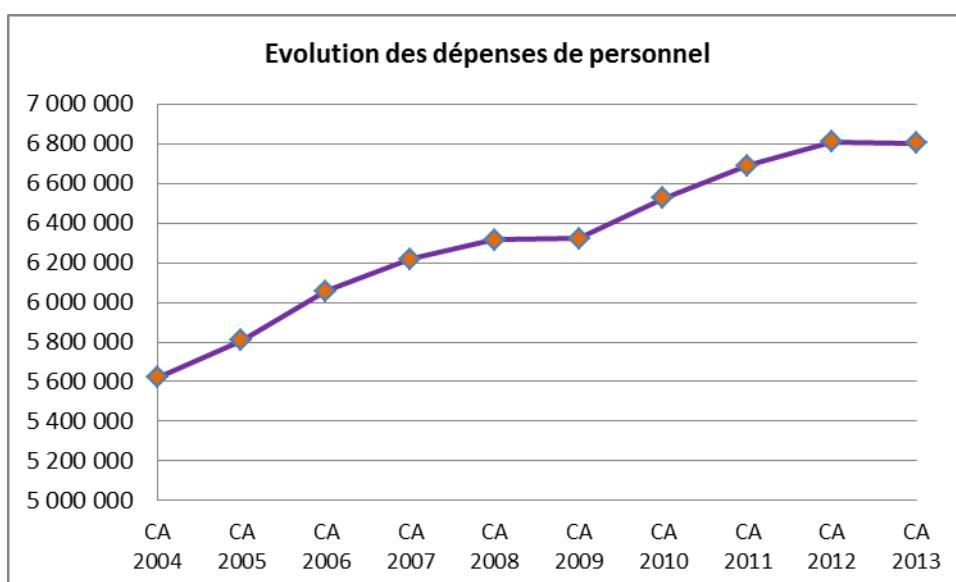
En ce début d'année, les comptes 2014 ne sont pas encore définitivement arrêtés, la dernière analyse financière concerne donc l'année 2013.

A- Une gestion permettant de dégager de l'épargne

Depuis 2012, les finances communales sont volumétriquement à la baisse, nouvelle trajectoire, irréversible, liée à la baisse continue des dotations. Notons toutefois que certaines fortes variations (2011) s'expliquent par l'enregistrement de recettes et de dépenses exceptionnelles pour comptabiliser des cessions immobilières (équilibrées en dépenses et en recettes).



Il convient de présenter en détail quelques évolutions marquantes de dépenses et de recettes pour expliquer ces variations.

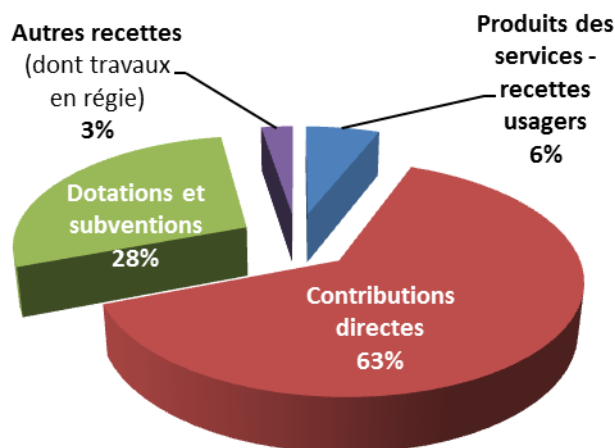


Les dépenses de personnel ont très peu progressé entre 2012 et 2013 mais cette tendance n'est pas facile à poursuivre du fait des fortes contraintes liées aux réformes. Sans augmentation depuis juillet 2010 de la valeur du point permettant le calcul du traitement indiciaire, des alourdissements de charges et des revalorisations des carrières statutaires décidés au plan national pèsent sur ce budget. Malgré le resserrement des embauches, il n'est donc pas toujours possible de contenir les augmentations. Cette dépense représentant 50% du budget de fonctionnement, cette absence de marge de manœuvre pèse fortement.

Pour les recettes, l'Etat et la CAF à travers leurs dotations et participations influent sur l'équilibre budgétaire.

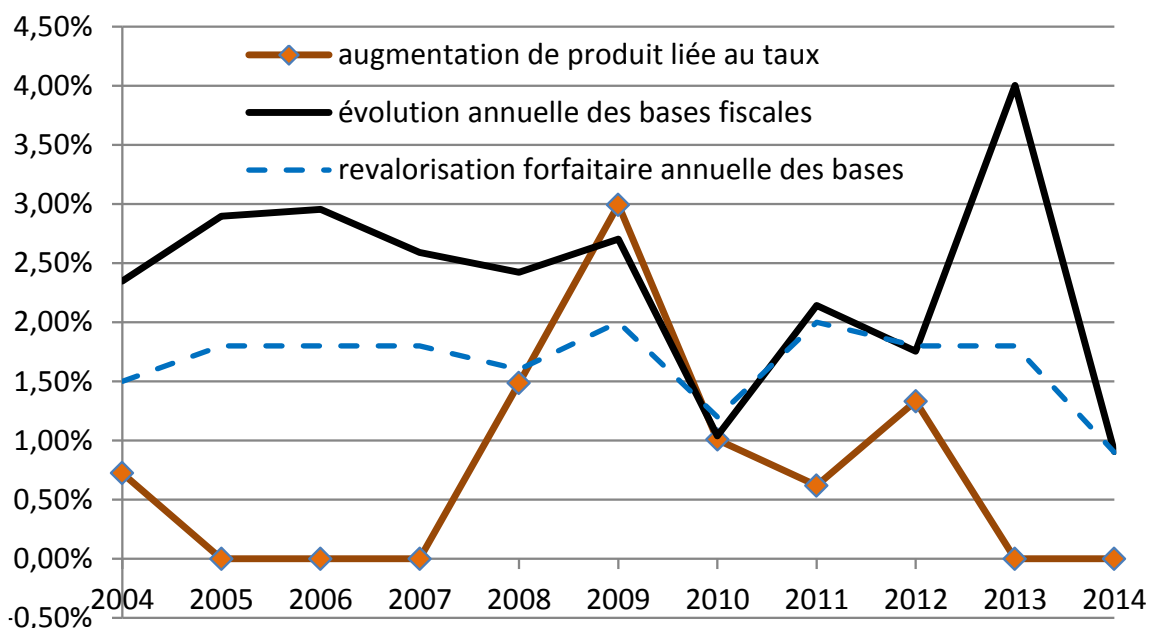
Le poids de la baisse des dotations de l'Etat (voir plus loin la projection 2015) est tel qu'il ne sera pas facile d'absorber cette diminution. Tout retard pris dans l'adaptation du niveau de dépense obligera à des méthodes beaucoup plus fortes par la suite.

Répartition des recettes de fonctionnement en 2013



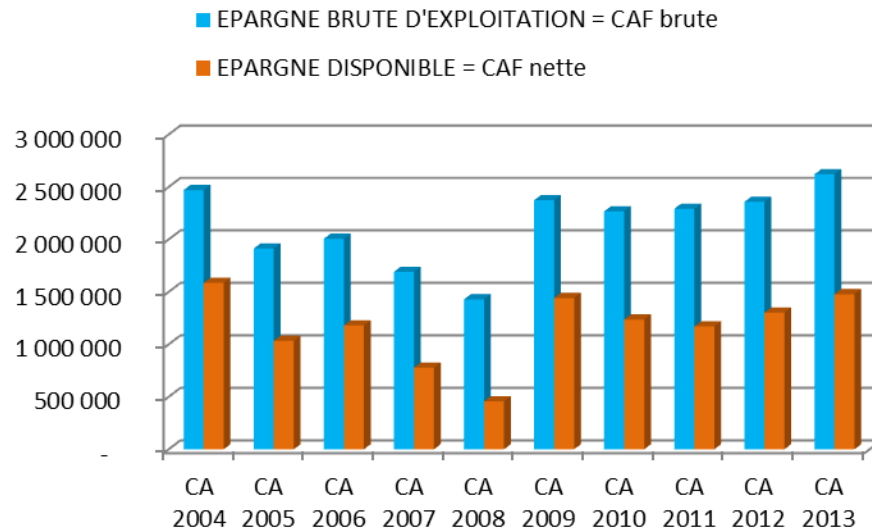
Le levier fiscal est utilisé avec parcimonie pour ne pas amputer le pouvoir d'achat des ménages talantais, mais il est parfois incontournable. En 2013, les bases fiscales ont progressé, permettant une bonne évolution du produit des taxes directes locales sans augmenter les taux de fiscalité. Cette hausse était notamment liée à l'évolution des règles de taxe d'habitation sur les logements vacants.

L'évolution des impositions ménages depuis 2004



En 2009, la revalorisation forfaitaire des bases s'est élevée à 2,5% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti contre 1,5% pour la taxe foncière pour le non bâti, la moyenne des deux est présentée de manière artificielle sur ce graphique.

Si l'évolution globale de l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement présentée auparavant n'est pas significative, les ratios d'épargne sont eux plus utiles à l'analyse financière. L'épargne nette, après paiement des annuités d'emprunt, est maintenue, ce qui démontre que le niveau de dépense a été adapté au niveau de recettes.



A Talant, le taux d'épargne (épargne de gestion sur recettes de fonctionnement) se situe à 21% en 2013 (16% dans la strate 10-20 000 habitants), l'alerte se situant à 10%.

De plus, cette épargne finance une grosse part de l'investissement, ainsi, si le rythme de renouvellement des investissements est ralenti, la détérioration de l'épargne sera soutenable à Talant, dans une certaine limite, celle liée au remboursement de la dette.

Une collectivité dont l'épargne est déjà faible ne pourra pas absorber le choc des baisses de dotations. Ainsi, une forte baisse de ses recettes pourrait la conduire à une épargne nette négative ne lui permettant plus, non seulement d'autofinancer des investissements, mais aussi de rembourser sa dette.

B- Un investissement autofinancé et une dette assumée

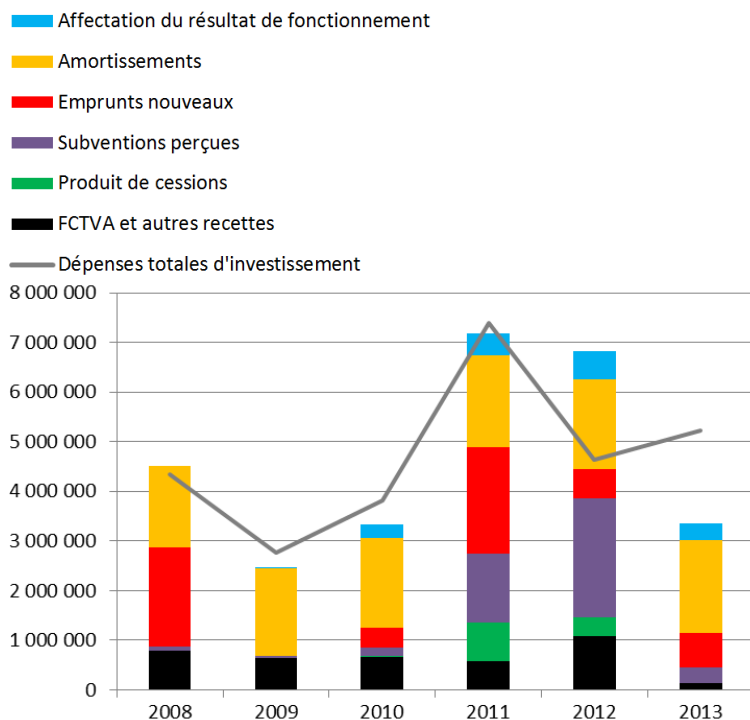
1) Le financement de l'investissement:

Par rapport à la section de fonctionnement pour laquelle les variations de structure et de volume ne sont pas trop importantes (hors cessions), la section d'investissement est, elle, caractérisée par des variations cycliques. Les programmes d'investissement décidés une année s'étalent dans le temps et leurs financements aussi. Les écarts d'exécution sont financés (ou contribuent) sur d'autres exercices, à travers la reprise des déficits et des résultats.

A titre d'illustration, le programme de rénovation urbaine (combiné à d'autres dépenses) a fait culminer le niveau d'investissement à 7,4M€ en 2011 alors que la masse des subventions liées est plutôt arrivée en 2012. Cette année 2012 excédentaire a ensuite financé des dépenses reportées sur l'exercice 2013.

Dans ces variations, une stratégie de financement a été marquante ces dernières années : la volonté de dégager de l'autofinancement pour financer une partie de l'investissement. Les amortissements et les éventuelles affectations du résultat de fonctionnement à la section d'investissement, ont permis de limiter le recours à l'emprunt.

L'évolution des dépenses d'investissement (courbe) et leur mode de financement

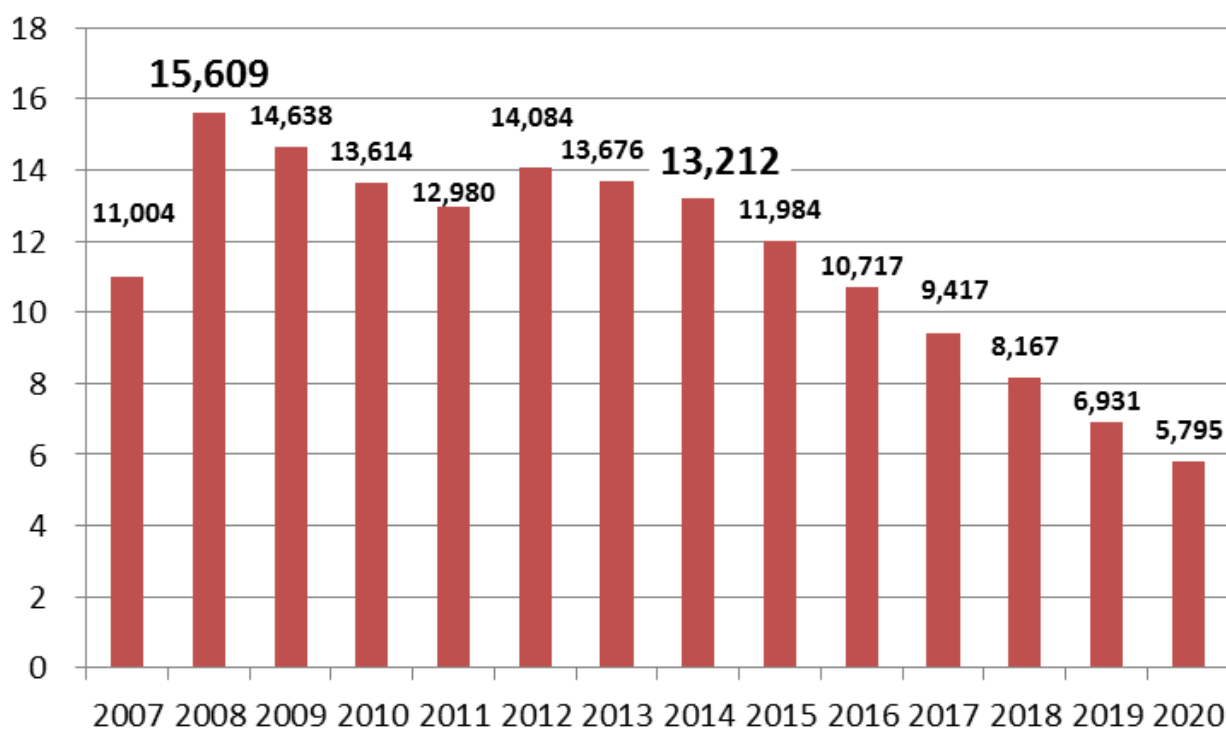


2) Evolution du stock de dette :

En n'ayant pas recours annuellement à la dette comme mode de financement et grâce au remboursement du stock de dette situé annuellement entre 0,9 et 1,1M€, la ville de Talant a vu son capital restant dû diminuer depuis 2008. Le désendettement se poursuivra.

En 2014, il n'y a pas eu d'emprunt nouveau.

Evolution du stock de dette au 1^{er} janvier en million d'euros



La capacité de désendettement exprimée en nombre d'années d'épargne nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette se situe à 5,04 au 31 décembre 2013 (5,36 pour la moyenne de la strate 10-20 000 habitants) contre 10 au 31 décembre 2008.

Avec un encours par habitant plus élevé que la strate (1 123€ à Talant contre 964€ dans la strate), il est important de garder une bonne épargne pour pouvoir rembourser cette dette et de ne pas l'accroître. Dans la mesure où ces ratios sont concordants, la situation financière est saine.

Au-delà du stock de dette dont le remboursement est une charge d'investissement, il convient de présenter le **coût et les risques de cette dette** en termes d'intérêt, les charges financières agissant sur le résultat de fonctionnement.

Répartition des 15 emprunts de la ville de Talant selon leurs caractéristiques

Type	Encours	part dans l'encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 304 810 €	27,64%	3,16%
Variable	3 557 520 €	29,76%	0,45%
Livret A	3 194 283 €	26,72%	1,72%
Barrière	1 898 411 €	15,88%	4,56%
Ensemble des risques	11 955 023 €	100,00%	2,19%

Etat généré au 15/01/2015

La part significative d'emprunts à taux variable permet, dans le contexte actuel d'indices financiers (euribor, taux livret A...) faibles, de limiter les frais financiers. Cela porte le taux moyen de rémunération des banques à 2.19% sur l'encours (au 15 janvier 2015).

Répartition des 15 emprunts de la ville de Talant selon les prêteurs

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	3 597 818 €	30,09%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 194 283 €	26,72%
SFIL CAFFIL	3 159 070 €	26,42%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 369 568 €	11,46%
CREDIT MUTUEL	634 285 €	5,31%
Ensemble des prêteurs	11 955 023 €	100,00%

CRD = capital restant dû

La diversité des prêteurs et la mise en concurrence systématique, appuyée par un consultant spécialisé dans le conseil en gestion de dette, permettent d'obtenir des conditions de marché favorables.

La typologie des emprunts souscrits garantit la sécurité pour les finances communales, il n'y a aucun emprunt structuré à risque.

Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	-	-	-	-	-
	% de l'encours	84,12%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	10 056 612 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	-	-	-	-	-
	% de l'encours	15,88%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	1 898 410 €	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.

Etat généré au 15/01/2015

Les forces et les points particuliers de surveillance étant désormais décrits, il convient de présenter les orientations et enjeux de l'année 2015 et les perspectives de moyen terme.

II Des indicateurs financiers qui se dégraderont irrésistiblement dans un contexte institutionnel nouveau, une adaptation nécessaire

A- Le projet de loi de finances et les réformes créant de nouvelles charges

1. Les finances publiques sous contrainte

L'exigence accrue de réduction des déficits publics après la crise financière de 2008 s'est heurtée à une situation économique qui ne permet pas à l'Etat d'atteindre ses prévisions budgétaires. Les rentrées fiscales basées sur des prévisions économiques surévaluées créent du déficit supplémentaire. Le recours à l'emprunt de l'Etat est plus important que prévu et ne permet pas d'approcher les 3% escomptés pour 2013. Dans ce contexte, la loi de programmation des finances publiques 2014-2017 fixe une trajectoire de réduction des dépenses.

Tout en contraignant ses propres postes de dépenses, l'Etat a décidé d'appliquer une réduction d'un peu plus de 6% sur les versements aux collectivités locales pour tenir ses objectifs. Si les prévisions économiques se réalisent et que la baisse planifiée des dépenses est poursuivie, **le déficit public devrait descendre sous la barre des 3% en 2017** contre 4.3% en 2015 (Loi de programmation des finances publiques 2014-2017).

Le budget de l'Etat est construit sur une inflation 2015 à 0.9% et sur les hypothèses suivantes :

	2002-2011	2014	2015	2016	2017
Croissance dépense publique (volume)	2,0 %	0,9 %	0,2 %	0,5 %	0,0 %
Croissance PIB (volume)	1,2 %	0,4 %	1,0 %	1,7 %	1,9 %

Source : Ministère des Finances et des Comptes Publics - document de présentation du PLF 2015

Cela est également basé sur une **évolution de la dépenses des collectivités locales** limitée à +0,5% en 2015. Compte-tenu des cycles électoraux, l'Etat anticipe surtout une baisse de l'investissement local puisque les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales sont prévues à +2% en valeur en 2015.

Le rôle des collectivités locales dans l'amélioration du déficit public est donc double : à travers leurs propres dépenses mais aussi à travers les dépenses de transfert de l'Etat. Sachant que les diminutions des versements de l'Etat obligeront de facto les collectivités à réduire leurs dépenses, au nom du principe de la libre administration des collectivités locales, il n'est actuellement pas envisagé d'imposer aux collectivités des taux d'évolution restrictifs de leurs dépenses.

2. La baisse des dotations

Après une **période de gel des dotations**, les collectivités sont depuis 2014 soumises à une **baisse**. Désormais, sur les états notifiant les dotations, les collectivités identifient très clairement une ligne intitulée **contribution au redressement des comptes publics**. Alors qu'initialement les communes devaient être soumises à un doublement de cette contribution en 2015, le gouvernement, allant au-delà, a finalement proposé une somme complémentaire de 11Mds sur la période 2015-2017. Ainsi, après une contribution de 1,5Mds, l'ensemble des Mairies, Régions, Départements et EPCI est soumis globalement à une contribution complémentaire de 3,67Mds en 2015, puis à nouveau la même somme en plus en 2016 et 2017.

Pour Talant, l'effort de 104 070€ en 2014 pourrait se traduire par un effort complémentaire de 255 000€ en 2015, puis la même somme en plus en 2016 et à nouveau en 2017, ce qui en cumulé créerait une baisse des dotations (hors autres changements) de presque 870 000€ entre 2013 et 2017. A titre d'illustration, en voulant compenser cela par la fiscalité directe seule, il faudrait faire progresser de plus de 11% les taux (calcul sur la base d'une seule évolution des taux).

Les dotations ne seront connues qu'à la fin du premier trimestre. De premiers calculs permettent d'envisager les sommes qui seront à inscrire au budget 2015 mais tout cela reste prévisionnel. A l'heure actuelle les mécanismes sont connus.

- Pour la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)**, un classement des communes est établi à partir de critères liés aux logements sociaux, au revenu moyen des habitants et au potentiel financier de la collectivité. Talant est dans une strate qui lui permet de continuer à avoir une progression mais sans bonification. De plus, elle risque d'être rétrogradée dans une catégorie ne lui accordant plus aucune progression de la DSU. La loi de finances pour 2015 accorde aux bénéficiaires de la DSU cible, une bonification qui efface leur contribution au redressement des comptes publics. Mais l'Etat raisonnant à enveloppe fermée, cela implique une très faible progression de la DSU pour les autres collectivités (0.9%

- en 2015 contre 1.3% en 2014) et une ponction sur d'autres reversements de l'Etat pour la financer (compensations fiscales, dotation forfaitaire...).
- Pour la **dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement**, alors qu'en 2014, la réduction permettant le financement de la péréquation (DSU...) s'appliquait uniquement sur une part complément de garantie, les services de l'Etat calculeront en 2015 la réduction sur l'ensemble de la dotation forfaitaire. Cela a pour conséquence de faire participer les communes qui ont peu de part complément de garantie. Ce sont les communes qui bénéficiaient très peu de péréquation de l'Etat, dans les anciens systèmes de calcul. Cet écrêtement pour financer la compensation sera d'un pourcentage qui variera selon le potentiel fiscal des communes. Le complément de garantie à Talant étant relativement important et le potentiel fiscal inférieur à la strate, il est possible que ce nouveau mode de calcul soit plus favorable que celui de 2014 (notamment si l'écrêtement est limité à 1%).
 - **Les compensations des exonérations fiscales** diminuent globalement de 7% pour financer les autres dotations mais pour les contributions fiscales, l'Etat maintient son remboursement des dégrèvements liés aux revenus de contribuables, versant aux collectivités les sommes concernées en même temps que les recettes fiscales effectivement perçues des contribuables. Cela pourrait évoluer, notamment dans le cadre de la réforme des dotations annoncée pour 2016.

3. Les nouvelles charges liées aux réformes

- Sur le volet des ressources humaines, de nombreuses réformes créent des charges supplémentaires. Les nouvelles mesures pour **revaloriser la carrière des agents de catégorie C** ont des conséquences importantes pour les collectivités locales qui embauchent beaucoup moins de cadre que l'Etat en proportion. A Talant, en 2015, le coût complémentaire peut être estimé à environ 43K€. **L'application de la réforme des rythmes scolaires** en année pleine nécessite également, rien que sur le budget du personnel, un abondement complémentaire de l'ordre de 69K€ en 2015. Il faut ajouter à cela, les hausses des cotisations qui créent une charge complémentaire de l'ordre de 15K€.

Ainsi, toutes les recherches de redéploiement du personnel, les éventuels remplacements des départs en retraite par des agents de début de carrière et tous les efforts de bonne gestion des ressources humaines sont masqués par ces décisions financières des institutions nationales.

- Au plan de la politique de la ville, le nouveau contrat de ville sera effectif en juin 2015. Les montants et la répartition des dotations sont incertains.
- La réforme du territoire et la montée en charge du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La création du FPIC en 2012 s'inscrit dans deux processus : le développement de la péréquation horizontale et la mise en perspective au niveau intercommunal des richesses.

En 2016, au terme de la montée en charge, **l'enveloppe du FPIC** devra atteindre 2% des ressources fiscales des ensembles communaux (communes et EPCI). La part complémentaire du FPIC pour Talant est estimée à un peu plus de 10K€ en 2015, sans changement des méthodes de répartition initiales.

Par ailleurs, dans le cadre des différentes **réformes territoriales**, des mesures incitatives ont été votées pour pousser certaines communes à se regrouper au sein de communes nouvelles ou certaines intercommunalités à accroître leur territoire. Le gel des contributions au redressement des comptes publics ou l'abondement des dotations pour ces collectivités, obligera l'Etat à ponctionner plus sur les collectivités qui ne sont pas

concernées par ces mesures. Cela se prépare pour beaucoup de collectivités en 2015, et se ressentira dans les dotations 2016, soit dans un écrêtement des dotations actuelles soit dans une refonte plus globale maintes fois annoncée. La valorisation des intercommunalités est présente dans toutes les réformes institutionnelles et la réforme des dotations pourrait conduire à une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) territorialisée, versée sur la base des richesses intercommunales comme le FPIC.

Dans ce cadre et avec le transfert de nouvelles compétences au Grand Dijon, les finances de la commune de Talant sont de plus en plus liées à celles de la Communauté Urbaine.

B- Le transfert de compétences au Grand Dijon

Après le transfert en 2014, des compétences voirie, urbanisme, énergie, développement économique, habitat et de certaines de leurs résultantes au Grand Dijon, en 2015, l'évaluation des charges transférées débute. **La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) va proposer une méthode** permettant d'estimer quels étaient annuellement les coûts directs et indirects des actions qui seront gérées désormais par le Grand Dijon. Il s'agit des dépenses mais aussi des recettes, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Le solde lié à l'évaluation sera déduit de l'attribution de compensation (AC) versée. La méthode n'est pas encore connue, une AC provisoire sera notifiée en février mais l'évaluation définitive ne sera connue qu'à l'automne 2015.

Actuellement, le nombre d'années de référence pour les calculs, **la méthode d'évaluation** (moyenne par commune, moyenne par ensemble de communes, coût au mètre linéaire pour la voirie....) ne sont pas connues. Lors du vote du budget primitif 2015, les éléments seront plus précis mais resteront provisoires.

Les équilibres par section pourront être menacés par cette nouvelle situation. A titre d'illustration, l'attribution de compensation (AC) était de 632 777€ jusqu'à maintenant ce qui avec certaines méthodes de calcul ne couvre pas les charges transférées alors même qu'en fonctionnement la charge transférée semble moindre. Cette recette de fonctionnement sera donc en partie réduite sur la base de charges actuellement imputées en investissement. Ainsi, ce transfert de compétences peut fragiliser l'équilibre de la section de fonctionnement. Mais dans l'attente des notifications d'AC recalculées, aucune conclusion ne peut être faite à ce jour.

Cela implique donc la plus grande prudence budgétaire sur l'exercice 2015 qui risque de placer beaucoup de communes dans une position d'attente pour la réalisation de leurs projets.

C- Les mesures d'adaptation du budget à ces contraintes

Dans ce contexte incertain mais surtout budgétairement contraint, le budget qui sera proposé au vote amorce la démarche de réduction des dépenses. Il est évident qu'avec une baisse massive des dotations tout retard pris dans l'adéquation des actions aux moyens creusera les difficultés financières. Certaines mesures prises sont donc à effet immédiat et d'autres verront leurs résultats s'accomplir sur le plus long terme.

- Sur la **gestion des ressources humaines** des efforts sans précédents sont faits. L'occasion des départs en retraite sera saisie pour interroger l'organisation mais sans remise en cause possible de la situation statutaire des agents en poste. Les évolutions ne peuvent donc se faire que lentement, avec tact et mesure.

- A ce stade, compte tenu des perspectives de court terme, les recherches d'économies pourront porter sur les **niveaux de service**. Il faudra réorienter les choix et piloter cette adaptation sur le long terme.
- Une mesure avec effet immédiat a été prise fin 2014, en décidant d'allonger, lorsque cela était possible et réaliste, **les durées d'amortissement** des biens acquis et des travaux réalisés. L'amortissement est une épargne obligatoire, dégagée de la section de fonctionnement, calculée sur la base des dépenses d'équipement passées, pour permettre le renouvellement du patrimoine. Si les véhicules sont conservés plus longtemps, les travaux de rénovation plus espacés, il est logique d'étaler la charge d'amortissement. Cela permet d'alléger les contraintes sur la section de fonctionnement.
- Une démarche de **gestion dynamique du patrimoine** est lancée afin de rationaliser les usages des différents locaux, d'éviter leur vacance et de limiter leurs coûts d'utilisation. Les sensibilisations aux économies d'énergie, la maintenance sécuritaire et sanitaire des bâtiments se poursuivent également.

Au sein de nombreuses collectivités, surtout pour celles de l'agglomération dijonnaise, l'année 2015 sera une année de recherche d'équilibres et de découverte puis d'appropriation des nouvelles règles du jeu. La gestion du quotidien des talantais se poursuivra, pour les compétences conservées.

Mais les projets de long terme dont les esquisses sont en cours de réalisation ne pourront être validés qu'après une clarification de la situation financière et de l'environnement institutionnel.

Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pour le groupe « Vivre Talant » déclare :

Nous ne sommes surpris ni par le teneur, ni par le ton du propos que nous venons d'entendre. En effet, comme d'habitude depuis maintenant 3 ans, M. l'adjoint aux finances confond la salle du Conseil municipal (ou par définition se traitent les questions communales, on nous l'a assez rappelé lors de certains vœux) avec l'hémicycle de l'Assemblée nationale ou celui du Sénat...

Cette année encore, vous nous avez gratifiés d'un véritable réquisitoire contre la politique gouvernementale. Réquisitoire fortement inspiré des éléments de langage de votre parti et largement relayés par les mairies UMP ces derniers mois. Réquisitoire dont vous nous aviez déjà livré les morceaux choisis, en avant première, dans le journal municipal.

C'est devenu la ritournelle du moment, amplifiée par la campagne pour les élections départementales, aujourd'hui rien ne va plus et tout cela est, bien sur, de la faute du Président de la République, du Premier Ministre et du gouvernement ! Alors, il est vrai que tout choix politique appelle débat et réaction de l'opposition (c'est la règle de la démocratie et c'est tant mieux) mais sur ce coup là, bien franchement vous tombez dans l'excès... Et je vais faire mienne une citation du prince de Talleyrand qui disait : « tout ce qui est excessif est insignifiant ». Vos propos ont donc tellement été excessifs qu'ils en sont devenus insignifiants.

Ceci étant dit, notre intervention, pour ce DOB, portera sur trois points :

- 1) la baisse des dotations
- 2) la Communauté urbaine
- 3) vos orientations pour le budget 2015.

1 – LES BAISSÉ DES DOTATIONS

Commençons donc par le sujet chaud du moment : la baisse des dotations aux collectivités. Un sujet sur lequel vous avez beaucoup communiqué ces dernières semaines, dans le journal municipal :

- dans les éditos (M. le Maire s'est même fait lanceur d'alerte)

- dans les tribunes de la majorité (quand ce n'était pas pour raconter n'importe quoi sur les élu-e-s du groupe Vivre Talant)
- dans l'article du numéro de décembre consacré au budget

Une remarque préalable sur cette question des dotations. Nous notons que la baisse pour Talant n'est plus, comme vous l'annonciez en décembre, de 300 000 € par an mais, finalement, de 255 000 €. C'est encore beaucoup. Mais, en 2 mois, on a gagné 45 000 € par an, soit 135 000 € d'ici 2017, ce qui n'est déjà pas si mal.

Quoiqu'il en soit, il faut effectivement dire que le paradigme financier est entrain de changer pour les collectivités. Les ressources en dotations seront durablement moindres, la situation n'est pas simple, dire le contraire serait faire preuve de mauvaise foi.

C'est d'autant plus compliqué que notre commune a très peu d'autres ressources que les impôts. Mais ce n'est pas la faute du gouvernement (de l'actuel ni même du précédent) si rien n'a été fait pour dynamiser l'activité locale et si, du coup, les ressources issues de la vie économique sont beaucoup moins importantes que dans d'autres villes du Grand Dijon. Alors, forcément, quand les dotations baissent et que les impôts locaux sont déjà très élevés : ça se complique !

Vous pouvez menacer Talant et les talantais de l'apocalypse budgétaire (j'y reviendrai), mais malgré tous vos effets de manches vous n'arriverez pas à nous faire oublier, pourquoi et à cause de qui nous en sommes là aujourd'hui. A ce stade du débat, au moment où nous sommes entrain de débattre d'avenir budgétaire, il faut aussi rappeler le passé et redire un certain nombre de faits.

1) Rappeler que cette baisse des dotations se fait dans un cadre général d'économies :

* 50 Mds€ d'ici 2017

* 21 Mds€ pour 2015 dont 3,7 pour les collectivités

2) Rappeler que, contrairement à ce qui se faisait avant 2012, (à une époque où les dotations aux collectivités étaient déjà gelées) l'Etat s'impose aussi des économies compliquées, douloureuses... Ce qui était très loin d'être le cas puisqu'entre 2007 et 2012 les dépenses publiques ont augmenté de 52 à 57% du PIB...

3) Rappeler que cet effort important demandé aux collectivités est à la hauteur de ce que le pays tout entier a engagé pour redresser les comptes publics totalement dégradés par la gestion du précédent gouvernement et du précédent Président de la République.

La preuve en quelques chiffres. Entre 2007 et 2012 :

- 100 000 postes d'enseignants et 10 000 postes de policiers ont été supprimés, 350 000 emplois industriels ont disparu
- 40 taxes nouvelles ont été créées
- 30 Mds€ d'impôts supplémentaires ont été prélevés sur les ménages et les entreprises
- 40 Mds€ ont été donnés aux plus riches (bouclier fiscal, abattement de l'ISF)
- le déficit du commerce extérieur a atteint un record en 2011 : 75 Mds€
- la dette a augmenté de plus de 600 Mds€

Déficits publics, endettement, désindustrialisation, déficit du commerce extérieur : tous les records ont été battus. Sans oublier les prélèvements obligatoires, que le candidat Sarkozy s'était promis de diminuer et qui, finalement, auront augmentés pendant son quinquennat !

Vous critiquez les 50 Mds€ d'économies décidés par le gouvernement d'ici 2017 mais alors, dites-nous quelle est votre analyse sur les choix de certains de vos amis politiques (candidats à la candidature à la plus haute fonction) qui annoncent entre 100 et 150 Mds€ d'économies sur 5 ans pour redresser les finances publiques. Expliquez-nous comment, dans ces conditions et avec de tels montants, les collectivités ne seraient pas appelées à plus d'économies, plus d'efforts.

Et pour être encore plus clair, une de ces hautes personnalités (et non des moindres puisqu'il s'agit d'un ancien Premier ministre) a même dit être favorable à une baisse des dotations aux collectivités qui serait le double de ce que le gouvernement actuel prévoit d'ici 2017... Ce n'est plus un message d'alerte qu'il faudrait lancer car c'est un tsunami qui pourrait se préparer pour les collectivités si ce Monsieur revenait aux plus hautes fonctions.

2 – LE GRAND DIJON :

Des collectivités aux EPCI il n'y a qu'un pas que vous avez bien du mal à franchir quand on parle de Communauté urbaine. Et voilà le second sujet chaud du moment. Il fallait bien qu'une fois encore, vous nous disiez tout le mal que vous pensez aujourd'hui du Grand Dijon.

A ce propos nous trouvons que les représentant-e-s de la majorité talantaise au Grand Dijon (dont M. le Maire), sont moins diserts avenue du Drapeau qu'ici au Conseil municipal ou dans

les colonnes de Talant Magazine voire du Bien Public. Pourquoi n'exprimez-vous pas clairement vos désaccords lors des débats de l'assemblée communautaire ?

Il est vrai que là bas, vous n'êtes pas vraiment sur la même ligne que vos amis politiques de Dijon et d'ailleurs. Amis avec lesquels, pour certains, vous avez partagé la gestion du Grand Dijon et les responsabilités majoritaires ces 12 dernières années. Alors nous dire aujourd'hui que le Grand Dijon c'est le grand n'importe quoi quand on en a été Vice-Président pendant 12 ans, on a un peu de mal à vous croire...

Mais revenons au DOB. Les finances municipales sont liées à celles de la toute nouvelle Communauté urbaine et, année de transition oblige, cela engendre des incertitudes pour le budget municipal au niveau des recettes de fonctionnement.

Mais ce n'est pas une raison pour dire non à la Communauté urbaine, non à l'évolution du Grand Dijon. Et ce n'est pas une raison pour accabler la majorité au Grand Dijon de tous les maux : « précipitation folle », « politique irresponsable », « amateurisme total ».... Puisque tels ont été les propos de M. l'adjoint dans son intervention.

Et, contrairement à vous, nous faisons confiance au Président du Grand Dijon, à ses Vice-Présidents (dont certains sont vos amis politiques depuis longtemps) pour gérer au mieux ce moment de transition.

Et, contrairement à vous, nous ne craignons pas le passage en Communauté urbaine et pour nous cette évolution est naturelle, tournée vers l'avenir et va dans le sens de l'histoire, dans le bon sens.

3 – LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2015

Du Grand Dijon et de son avenir on en arrive à Talant et à la question centrale du jour : quelles sont les orientations de la majorité pour le budget 2015 ? A la lecture du document présenté en commission nous sommes restés sur notre faim.

Nous avons bien compris que vous n'étiez pas du tout d'accord avec la politique gouvernementale. Pour ça, aucune ambiguïté, tout est clair !

Nous avons bien compris que vous n'étiez pas du tout d'accord avec la politique du Grand Dijon. Pour ça, aucune ambiguïté, tout est clair !

Nous avons bien compris que la revalorisation des salaires des personnels de catégorie C est une « contrainte », qu'elle « pèse » sur le budget municipal. C'est vrai que cela a un coup sur les dépenses de personnel mais de là à présenter cela comme un poids. Pour notre part, nous préférons nous réjouir pour les personnels de catégorie C qui, il faut bien le dire, n'ont pas des salaires mirobolants.

Mais pour le reste vous ne nous dites pas grand-chose sur le budget que vous allez présenter dans les prochaines semaines, de nombreuses interrogations subsistent.

La première, et non des moindres, concerne les impôts locaux. Question importante, cruciale, compte tenu des taux déjà très élevés à Talant (parmi les plus élevés de l'agglomération voire du département). Ces deux dernières années, vous avez décidé de ne pas les augmenter. Il faut dire que les élections municipales approchaient. Aujourd'hui, elles sont derrière nous. Alors, que va-t-il se passer pour les impôts locaux ?

Je cite : « le levier fiscal est à utiliser avec parcimonie... mais il est parfois incontournable » En 2015, ce sera avec parcimonie (ce qui n'exclue d'ailleurs pas une augmentation) ou c'est désormais devenu incontournable compte tenu, entre autre, de la faiblesse des ressources économiques à Talant ?

Augmentation ou pas augmentation, les Talantais aimeraient avoir la réponse autrement qu'en essayant de traduire une périphrase alambiquée, mais il est vrai que les élections départementales sont devant nous.

Et qu'en est-il de l'emprunt ?

Les dotations diminuant, les ressources issues de la vie économique étant ce qu'elles sont (faibles) les impôts locaux étant déjà très élevés, quels vont être vos choix, pour 2015 ? Avez-vous décidé, comme en 2014, de ne pas emprunter ? Cette question est importante, vous n'y répondez pas clairement. Là aussi, dites-nous ce que vous allez faire.

De la même manière, vous ne dites pas clairement, quels sont vos choix budgétaires, vos priorités pour 2015 ?

En effet, hormis l'allongement des durées d'amortissement ou la « gestion dynamique du patrimoine » vous annoncez laconiquement des « économies sur les niveaux de service » en « pilotant cette adaptation sur le long terme ». Le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'est pas très explicite.

Certes, pour démontrer combien le méchant gouvernement obligeait les gentilles communes à faire des économies, M. l'adjoint a bien évoqué quelques pistes et agité (juste avant les fêtes) quelques chiffons rouges :

- annulation pure et simple des illuminations en 2015
- suppression des bacs à sable dans les écoles et les espaces verts
- plus de dégustation du vin de Talant
- le journal municipal en noir et blanc
- plus de goûter dans les écoles (ça c'est déjà une réalité)

Mais, tout à sa démonstration partielle M. l'adjoint a oublié de rappeler que depuis plusieurs années le budget Talantais « dégage » un excédent de fonctionnement qui varie entre 300 000 et 500 000 € (517 000 en 2012 – 502 000 € en 2013). Et je parle bien d'excédent de fonctionnement reporté d'année en année et pas utilisé pour financer des investissements. Alors, sans le dilapider totalement et sans mettre à mal tout l'équilibre budgétaire, il y aurait sûrement moyen de payer le goûter aux écoliers talantais (10 000€), garder quelques illuminations (30 000€) et sauver les bacs à sable dans les cours d'écoles et les espaces verts (30 000). Et à propos d'économies, pourquoi ne pas supprimer la patinoire de Noël qui n'a servi à rien puisqu'ouverte 3 jours juste avant... les fêtes du même nom !

Effectivement le contexte n'est pas simple, les choses changent et il faut gérer ce changement de cap pour les budgets des collectivités. Nous avons parfaitement saisi que vous ne partagez ni les choix gouvernementaux (ça ce n'est pas nouveau), ni les choix du Grand Dijon (ça c'est plus récent...)

Mais pour le reste, le document que vous nous soumettez aujourd'hui est un document comptable qui ne nous présente pas clairement vos choix politiques pour le budget 2015. C'est dommage car c'est bien vous qui êtes en train de le construire.

Vous annoncez que vous allez « réorienter les choix », mais comment ?

Allez-vous augmenter les impôts ou ne pas les augmenter ? Allez-vous continuer à ne pas emprunter ou envisager un recours à l'emprunt ? Et quid des services aux talantais ?

Autant de questions auxquelles vous ne répondez pas, c'est dommage car c'est normalement l'objet de ce débat qui comme son nom l'indique est un débat d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Monsieur Cyril GAUCHER pour le groupe « Talant Demain » déclare :

« Comme cela vient d'être rappelé, notre budget 2015 sera un budget contraint, nous condamnant à des efforts sans précédent. Depuis plusieurs mois d'ailleurs, la municipalité communique abondamment auprès des Talantais à propos des sacrifices qui les attendent.

Mais la situation actuelle est-elle vraiment une surprise ? Dès 2011, l'état avait dû se résoudre à geler ses dotations aux collectivités. Alors que les prélèvements obligatoires continuent d'atteindre des sommets en France, tous les gouvernements devront désormais nous conduire à réduire nos dépenses publiques.

Évidemment, le contexte national est lourd. Nous avons tous le sentiment que l'État se défait sur les collectivités territoriales. Les communes payent le manque de courage de nos gouvernements qui n'ont pas suffisamment réformé le pays, qui n'ont pas entrepris les démarches que certains de nos voisins européens ont réussies il y a déjà plus de 10 ans.

Mais sur le plan municipal, a-t-on été plus prévoyants à Talant ? Dans une commune qui bat des records de pression fiscale au sein de l'agglomération dijonnaise, c'est beaucoup plus tôt, bien avant le gel et la baisse des dotations, qu'il aurait fallu prendre des décisions. Après 18 années à la tête de la ville, il est temps pour le Maire de Talant de commencer à assumer la situation économique de la commune.

Talant n'aborde pas cette période difficile avec les meilleures armes : au sein de la commune, l'activité économique, industrielle et commerciale est très faible, et la fiscalité très élevée.

Quand elle en avait encore l'initiative, la municipalité talantaise n'a pas souhaité développer l'activité économique. Tout projet d'activité industrielle ou commerciale était alors présenté aux habitants comme une "menace". Conséquence aujourd'hui, les ressources fiscales issues de l'activité économique sont insuffisantes, et ce sont les ménages talantais qui devront assumer.

Or, Talant n'a plus de marges fiscales : nous ne pourrions que nous opposer à toute nouvelle hausse des impôts. Mais dans ce contexte, au-delà de la hausse régulière des bases d'imposition qui a déjà engendré une augmentation des ressources fiscales, nous sommes fondés à redouter désormais une hausse des taux, qui serait tout à fait insupportable pour les contribuables talantais.

M. l'adjoint aux finances, vous déclariez dans le bulletin municipal de décembre dernier : "L'avenir financier de Talant est flou, mais plutôt clair". Nous garderons pour nous cette analyse, et éviterons d'en faire part à ceux qui pourraient encore être tentés d'investir dans notre commune...

Sur le plan des dépenses, là encore le contexte national est lourd. De nouvelles charges, liées notamment à la réforme des rythmes scolaires ou à la revalorisation des catégories C, impactent lourdement les finances de nos collectivités.

Mais au-delà des éternels conflits droite-gauche, sommes-nous vraiment en mesure de donner à l'État des leçons de vertu ? La commune de Talant est-elle si exemplaire en matière de dépenses ?

Dans le document joint à ce débat, il est précisé que "le budget qui sera proposé au vote amorce la démarche de réduction des dépenses". Il était temps, me direz-vous !

Parmi les pistes d'économies possibles, vous évoquez des "efforts sans précédent" à propos de la gestion des ressources humaines (qui pèsent en effet sur la moitié du budget de fonctionnement). Dans ce cas, pourquoi avoir créé en fin d'année un nouveau poste d'attaché contractuel pour des "missions d'expertise fiscale", qui va engendrer une dépense nouvelle de plusieurs dizaines de milliers d'euros ?

Vous annoncez également des économies portant sur les niveaux de service. Mais la ville de Talant devait-elle absolument mettre fin au goûter des enfants dans les écoles ?

Ces mesures plutôt discutables dissimulent en réalité d'autres nouvelles dépenses que la municipalité ne cesse de créer. Là encore, inutile d'aller loin en arrière pour trouver des illustrations : lors du précédent Conseil municipal, ce sont plus de 40 000 euros qui ont été engagés dans la création d'une application pour téléphones mobiles, et dans une étude préalable sur un hypothétique projet photovoltaïque à l'intérêt écologique douteux et sans aucune perspective de rentabilité.

Par ailleurs, quel est l'intérêt de dépenser plus de 15 000 euros par an, afin d'envoyer Talant Magazine à tous les maires de Côte d'Or ?

Enfin, la majorité annonce ce qu'elle appelle une "gestion dynamique du patrimoine", dont le premier acte est la vente de la bâtisse rue de la Libération. Tenter de vendre des biens immobiliers municipaux au moment où les prix et le volume de transactions sont au plus bas, ce n'est peut-être pas le choix le plus opportun.

Pour conclure, nous constatons tous le peu de perspectives proposé ce soir aux Talantais. Peu de projets, et de nombreuses incertitudes, dues entre autres à la transformation du Grand Dijon en Communauté urbaine.

Alors dans ce contexte, il faudra faire preuve de lucidité, et aussi de transparence. Renoncer à créer de nouvelles dépenses gadgets, soutenir enfin les acteurs économiques (c'est sans doute un vœu pieux, mais c'est la seule façon de combattre le chômage qui frappe également notre ville).

Enfin, faire preuve d'imagination et de bonne volonté pour ne pas sacrifier notre qualité de vie sur l'autel des nouvelles contraintes budgétaires. Des initiatives peu coûteuses sont possibles : par exemple, ce marché hebdomadaire dont nous avons défendu l'idée lors de la campagne des municipales, et qui est devenu une réalité... »

Le Conseil Municipal **prend acte à l'unanimité** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2015.

2. Vente de la bâtisse - Rue de la Libération

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances Communales rappelle que le conseil municipal avait, par délibération n°DL-109-2013 du 17 décembre 2013, autorisé la vente de la bâtisse située rue de la Libération et cadastrée section BI parcelle n° 157. La collectivité avait reçu deux offres que la commission de vente par soumission cachetée avait déclaré non conforme car inférieures à l'estimation de France Domaine. Le conseil municipal nouvellement en place a également souhaité procéder à la vente de ce bien, par délibération n° DL-90-2014 du 20 juin 2014.

Afin d'éviter que la vente soit infructueuse comme lors de la première consultation, la commercialisation de ce bien s'est accompagnée d'une augmentation de la fréquence et du nombre de publications. Des annonces ont été diffusées dans le Bien Public, dans la revue Demeures de Charme et sur les sites internet « de particulier à particulier » et « le bon coin ». Au regard de ces parutions tant nationale que locale, l'ouverture des plis réalisée par la commission en charge de la vente des biens communaux qui s'est réunie le 13 novembre 2014 a fait apparaître une seule offre présentée par la Sarl Saint Jean demeurant à Dijon, pour un montant de 507 000 €. La commission a décidé de négocier avec l'unique candidat afin de l'inciter à rentrer dans ladite estimation. Lors de la négociation qui s'est tenue le 19 décembre 2014, le candidat a informé la collectivité qu'il n'ira pas au-delà de 507 000 € et qu'il ne maintiendra son prix que jusqu'à la mi-février.

Comme cette proposition est inférieure à l'estimation des services de France Domaine fixée à 660 000 € et inférieure au mandat de vente que vous aviez donné à la commission de vente par soumission cachetée par la délibération de 2014, ladite commission a déclaré le 19 janvier dernier l'offre non conforme. Il revient donc au conseil municipal de se prononcer sur la vente de ce bien au prix de 507 000 €.

Cette opération immobilière permettrait à la Ville de Talant de percevoir une recette et de ne plus supporter la charge financière pour l'entretien de ce bâtiment

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente de ce bien au prix de 507 000 € en raison d'un marché immobilier particulièrement difficile comme l'indique les divers indicateurs et experts du marché de l'immobilier. Cette situation concerne aussi bien les constructions neuves que l'ancien ; tant au niveau local que national.

Il est enfin précisé que les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis favorable de la commission Finances Communales du 26 janvier 2015.

Vu l'avis favorable de la commission Territoire et utilisation du numérique du 30 janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession de la bâtisse située rue de la Libération cadastrée section BI parcelle n° 157 à la Sarl Saint-Jean,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif avec la Sarl Saint-Jean,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée par 24 voix Pour, 4 voix Contre et 4 Abstentions

3. Rénovation des circulations de l'école maternelle Paul Langevin

Monsieur l'Adjoint délégué au Territoire et utilisation du Numérique informe le Conseil Municipal de l'inscription au budget de la Commune de travaux de rénovation des circulations de l'école maternelle Paul Langevin qui pourront bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement des Territoires Ruraux.

L'estimation de ces travaux s'élève à 14 000 € H.T.

Vu l'avis favorable de la Commission Territoire et Utilisation du Numérique du 30 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le principe de l'opération « Rénovation des circulations de l'école maternelle Paul Langevin »,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR à son taux le plus élevé (50 %),
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- Les crédits sont inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Rénovation de la Salle Alain Colas du Complexe sportif Marie-Thérèse EYQUEM

Monsieur l'Adjoint délégué au Territoire et Utilisation du Numérique informe le Conseil Municipal de l'inscription au budget de la Commune de travaux de rénovation de la salle

Alain Colas du Complexe sportif Marie-Thérèse Eyquem qui pourront bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement des Territoires Ruraux.

L'estimation de ces travaux s'élève à 40 500 € H.T.

Vu l'avis favorable de la Commission Territoire et Utilisation du Numérique du 30 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le principe de l'opération « Rénovation de la salle Alain Colas du Complexe sportif Marie-Thérèse Eyquem »,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR à son taux le plus élevé (35 %),
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.
- Les crédits sont inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Modification du dispositif de gratifications de certaines catégories de stagiaires conventionnés et de la législation sociale.

Monsieur le Maire-Adjoint expose au Conseil Municipal :

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.331-4 et L.611-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le jugement du 17 février 2005 n° 0405033 du Tribunal administratif de Versailles,

Vu le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,

Il est rappelé que la ville accueille depuis de nombreuses années, par voie de convention, plusieurs catégories de stagiaires, eux-mêmes issus de différents niveaux de scolarités ou de formations.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté explicite de la Ville de concourir à l'aide à la scolarité et à la professionnalisation des jeunes, de favoriser la prise en compte des réalités du monde professionnel territorial, par sa richesse en terme de diversité de métiers.

Il s'avère que certains de ces stagiaires apportent une véritable aide concrète à la collectivité. Il est question, pour les cas existants à la Ville de Talant, de stagiaires effectuant un stage, en vue de l'obtention d'un diplôme du Diplôme National du Brevet (DNB) jusqu'au master, de « stagiaires pratiques » dans le cadre de l'obtention du diplôme BAFA ou son équivalent, dans le centre de loisirs sans hébergement ou dans les activités municipales en direction de la jeunesse, et de stagiaires réalisant de véritables actions utiles à l'administration, certifiées par l'agent chargé de l'encadrement du stagiaire et par le responsable du service concerné.

En conséquence, il est demandé de confirmer les gratifications existantes en leur faveur conformément aux délibérations n° 5692 du 21 décembre 2005 et n° 20080164 du 16 décembre 2008.

Les critères d'ouverture de ce droit à gratification tiendront compte :

- D'un forfait non indexé par jour gradué en fonction d'un niveau minimal de préparation d'un diplôme scolaire, ou non, dont l'obtention sert directement les services municipaux,
 - 10,85€ brut par jour travaillé dans le cadre de stage au dessus du Diplôme national du brevet (DNB), à partir de brevets d'études professionnelles ou de certificats d'aptitude professionnelle et jusqu'au BAC inclus ou un diplôme équivalent,
 - 14,11€ brut par jour travaillé, dans le cadre de stage débouchant sur un diplôme équivalent à BAC + 2,
 - 17,37€ brut par jour travaillé, dans le cadre de stage débouchant sur un diplôme équivalent à un MASTER ou plus,
- de la durée du stage, qui doit être supérieure ou égale à 14 jours ouvrés de présence effective,
- et d'actions assurées par le stagiaire, réellement utiles à l'administration et confirmées par elle.

Pour les stagiaires dont la durée de stage dépassera deux mois, la gratification sera fixée par mois et par stagiaire, à 13,75 % de la valeur du plafond horaire de sécurité sociale en vigueur au moment du stage, soit 500,51 € par mois pour 2015 jusqu'en août et 15 % de la valeur du plafond horaire de sécurité sociale en vigueur au moment du stage, soit 546,01 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2015, pourcentages correspondants au seuil d'exonérations des charges sociales et patronales pour certains stages.

Selon la nature du stage, il est soumis ou non à la législation sociale en vigueur et les cotisations qui en découlent.

Pour les stages qui sont concernés par une exonération de cotisations, le plafond qui s'applique pour en bénéficier est égal à 13,75 % de la valeur du plafond horaire de sécurité sociale jusqu'en août 2015 et 15 % de la valeur du plafond horaire de sécurité sociale, à compter du 1^{er} septembre 2015 par heure de stage.

Dans des cas très limités de contraintes personnelles de stagiaires et en rapport avec des nécessités absolues de service, la Ville pourra prendre en charge les repas des stagiaires au restaurant du Gymnase Marie-Thérèse Eyquem pour des périodes de courtes durées.

Vu l'avis de la Commission Tranquillité Publique et Affaires Générales du 29 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer la gratification de certains stagiaires remplissant les conditions évoqués comme suit :
 - 10,85 € brut par jour travaillé, dans le cadre des « stages pratiques » BAFA ou diplômes préparés supérieur au DNB et inférieur ou égal au BAC ou son équivalent,
 - 14,11 € brut par jour travaillé, dans le cadre de stage débouchant sur un diplôme équivalent à BAC + 2,
 - 17,37 € brut par jour travaillé, dans le cadre de stage débouchant sur un diplôme équivalent à un MASTER ou plus,

et pour ces trois niveaux de gratifications d'avoir contribué à réaliser de véritables actions utiles à l'administration, certifiées par l'agent chargé de l'encadrement du stagiaire et par le responsable du service concerné, à l'occasion d'un stage avec une présence effective de 14 jours ouvrés minimum,

- précise que ces gratifications ci-dessus ne seront pas indexées.

Pour les stagiaires dont la durée de stage dépassera deux mois, la gratification sera fixée par mois et par stagiaire, à 13,75 % de la valeur du plafond horaire de sécurité sociale en vigueur au moment du stage, soit 500,51 € par mois pour 2015 jusqu'en août et 15 % de la valeur du plafond horaire de sécurité sociale en vigueur au moment du stage, soit 546,01 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2015, pourcentages correspondants au seuil d'exonérations des charges sociales et patronales pour certains stages.

Les stages non exonérés seront soumis au régime général de sécurité sociale.

- A titre exceptionnel et dans des cas spéciaux de contraintes personnelles de stagiaires dûment justifiées pour la continuité de service, la prise en charge de repas par la Ville sur de courtes périodes sera possible au restaurant du Gymnase M.T. Eyquem.

- mandate Monsieur le Maire-Adjoint pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.